

## QUARTIER GARE

## COMPTE-RENDU

### COMITE DE PILOTAGE DU 2 MARS 2015

#### **Présents :**

Elu(e)s délégué(e)s de quartier : François LE GOT, Maire-adjoint à la culture, aux jumelages, au tourisme et au patrimoine ; Véronique de la TOUANNE, Conseillère municipale chargée de la commande publique.

**Service Démocratie Locale** : Marianne BOULET, Chargée de mission Démocratie Locale.

**Membres du Comité de pilotage** : Hélène IGNAZI ; Patrick NAUDE ; Benoît DESCHAMPS ; Pierre FERET ; Bernard JACQUESON ; Lucette JACQUESON ; Didier BOURDIN ; Emmanuel SERVINI ; Marie-France LAMBOTTE ; Michel-Loïc GUILLON ; Agnès BONNET ; Christiane BARUTH ; Patrick DELAPORTE ; Jean-Louis SALORT ; Dominique LESSEUR ; Bernard JACQUINOT ; Alain de LANGLE.

Excusé : Jean-Noël YVON.

A noter la présence de Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police Municipale.

#### **I. Installation de caméras de vidéo-protection dans le quartier**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des risques, de la protection et sécurisation des personnes et des biens, de la salubrité de la voie publique, la Ville de Clamart a décidé la mise en place de nouveaux outils de prévention. Ainsi, la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection a été décidée afin d'enrayer l'évolution de la délinquance et de diminuer les risques de malveillance sur des zones prédéfinies. La première phase de déploiement des caméras est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2015, soit vingt à trente caméras sur l'ensemble du territoire de Clamart dans un premier temps. Sous la responsabilité de Jean-Marc Legrand, Chef de la Police Municipale, Clamart devrait être équipée à terme de quatre-vingt à cent caméras de vidéo-protection.

A cet effet, le Chef de la Police municipale annonce qu'il a commencé un travail de repérage des sites pour l'implantation des caméras, notamment « *sur la base des chiffres de la délinquance. Puis, on élargit le maillage pour couvrir tout le territoire* ». Cette « patrouille virtuelle » serait un réel complément au travail physique réalisé sur le terrain par les agents de la Police municipale. « *L'objectif étant d'anticiper, d'éviter le passage à l'acte* », ajoute le Chef de la Police municipale. « *Dans les choix d'implantation, nous portons une attention particulière bien sûr aux grands axes de circulation et aux bâtiments publics (crèches, écoles...)* », précise M. LEGRAND. Celui-ci indique par ailleurs que les caméras pourraient être utilisées pour éventuellement pallier aux problèmes récurrents concernant le stationnement (verbalisation si nécessaire) « *mais cela n'est pas la vocation*

*première de la caméra de vidéo-protection. Cela ne pourra être étendu sur l'ensemble du territoire clamartois et par ailleurs, cette orientation doit, au préalable, être validée par le Préfet ».*

Celui-ci explique par ailleurs le fonctionnement du dispositif, renseigne sur les caractéristiques techniques des caméras et précise les procédures de contrôle prévues par la loi et qui doivent garantir les obligations relatives à la protection de la vie privée. Le Chef de la Police municipale précise par ailleurs que « *tout Clamartois(e), s'il considère qu'il a été filmé, peut saisir le Maire par courrier afin de pouvoir visionner les images qui le concerne. Ceci étant un droit fondamental* ».

Dans un souci de concertation, la Ville de Clamart associe et consulte ses habitants, via les Comités de pilotage, pour le déploiement quartier par quartier des caméras de vidéo-protection. **Le Comité de pilotage du quartier GARE constitue un groupe de travail spécifique sur ce sujet afin de rendre un avis sur la pertinence des lieux choisis pour l'implantation des caméras dans le quartier.**

Ce groupe de travail sera constitué d'un élu de quartier, du Maire-Adjoint au commerce, Claude LAURANS, du Maire-Adjoint à la sécurité, Bernard BOUZON, du Chef de la Police municipale, Jean-Marc LEGRAND, de deux membres du Comité de pilotage, et de deux commerçants du quartier, sous la responsabilité d'un élu du quartier.

Les membres du Comité de pilotage volontaires pour être associés à cette démarche sont : Jean-Louis SALORT et Bernard JACQUESON.

Les dépenses afférentes ont été prévues au budget 2015. L'Etat participe au financement pour plus de la moitié au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2015.

## **II. Présentation du PLU : arbres et maisons remarquables**

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) continue d'avancer à Clamart. Le 27 janvier 2015 avait d'ailleurs lieu à Hunebelle, dans le cadre de la concertation, une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce constitutive du PLU. Ont été présentées, à travers le PADD, les orientations générales des politiques d'aménagement, urbaines, de paysage et de protection de l'environnement retenues par la Ville, suite au diagnostic établi par le bureau d'études et à la concertation menée avec les professionnels de l'aménagement, les institutions et les associations.

Suite à ce PADD, seront rédigés le règlement (avec le document graphique = le zonage) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP (qui définissent des actions ou opérations d'aménagement comme les entrées de ville par exemple). Le PADD est une pièce très importante du PLU car ses grandes orientations serviront de base pour la rédaction du règlement et des OAP. Rappelons la tenue à ce sujet en novembre et décembre derniers de 7 réunions sur le PLU, organisées par quartiers. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le PLU ont été discutés lors du Conseil Municipal du 12 février 2015.

Dans le cadre de cette révision du PLU, sont répertoriés les arbres et maisons remarquables de Clamart. **Les Comités de pilotage sont donc invités, dans une logique de concertation, à participer à cette démarche en faisant part de leurs remarques et informations sur les arbres et habitats**

**remarquables du quartier GARE.** 6 membres du Comité de pilotage participeront à cette démarche de concertation. Un **travail de repérage (« balade urbaine »)** sera organisé le **samedi 28 mars prochain**, accompagnés d'une personne du service des Espaces Verts de la Ville. Deux sous-groupes sont constitués. Les volontaires sont : Hélène IGNAZI ; Patrick NAUDE ; Bernard JACQUINOT ; Pierre FERET ; Patrick DELAPORTE ; Michel GUILLON et Emmanuel SERVINI.

Le but essentiel de la démarche est de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine bâti et paysager. Le recueil des fiches permettra d'alimenter la réflexion qui s'engagera lors de l'évolution de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et Paysager). En effet, cet outil de protection disparaîtra en juillet 2016 ; se pose donc dès aujourd'hui la question de l'évolution de cette protection (possibilité de mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, un outil semblable à la ZPPAUP). Les fiches signalétiques recueillies serviront de base au travail de protection de ce patrimoine. Elles permettront d'aider au repérage de ces espaces remarquables qui sera ensuite complété lors d'une étude spécifique sur l'évolution de la ZPPAUP. Avec la contribution des services de la Ville et de l'Architecte des Bâtiments de France, ces fiches ont vocation à être répertoriées soit dans le PLU directement, soit dans le futur document de protection dont se munira la Ville d'ici juillet 2016.

Mais le rôle du Comité de pilotage est de donner **un avis** ; le document final étant fixé par le Conseil Municipal.

Par cette logique de concertation spécifique portant sur les arbres et maisons remarquables, la Ville de Clamart s'inscrit ainsi parmi les premières villes de France à choisir cette démarche dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

### III. Questions diverses / Tour de table

- Bus 189 : il est notifié des défections constantes concernant les indicateurs de temps d'attente des bus. Les services municipaux font une relance auprès de la RATP, ce matériel étant de sa responsabilité.
- Certaines personnes font part de leur souhait de voir participer des membres du comité de pilotage au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). M. Le Maire répond positivement à cette requête. Les modalités seront expliquées lors d'un des prochains Comités de pilotage.
- Certains membres font remarquer leur incompréhension concernant la pose de barrières à l'angle de la rue Fleury et de la rue du Docteur Calmette, celles-ci gênant considérablement le passage des piétons, notamment des familles avec poussettes, du fait de la proximité de la crèche. La problématique sera notifiée aux services techniques. Fin avril prochain, ce trottoir sera fermé au passage des piétons après la halte-garderie. Les piétons sont donc incités à prendre le trottoir d'en face.
- Enfouissement des câbles : la question est posée aux délégués de quartier concernant l'enfouissement des câbles dans les allées, notamment les voies publiques. Le Comité de pilotage souhaite connaître les projets de l'actuelle municipalité sur ce sujet. Les projets sont actuellement étudiés par la Ville conformément au diagnostic de la voirie à venir. Une information plus précise sera communiquée ultérieurement.

- Le Comité de pilotage évoque les problèmes de stationnement dans le quartier, le manque de places près de la gare et s'inquiètent de l'accroissement du phénomène avec les travaux de l'avenue Jean Jaurès. Les travaux de l'avenue Jean Jaurès feront très prochainement l'objet d'une information. Les services techniques notifient le fait que le parking situé derrière la gare SNCF est rarement plein. Un nouveau parking de 200 places sera créé. En attendant, suite aux travaux engagés par la Ville sur l'avenue Jean Jaurès (suppression des boudins et reconfiguration du stationnement en épis), 50 places de parking vont se « libérer » dès cette année.
- Il est évoqué une défection par rapport à la qualité du revêtement sur les trottoirs, sur un tronçon se situant rue Louvrier, entre la rue Clausiaux et l'avenue V.Hugo (mauvaise installation, bosses gênant le passage des piétons).
- Concernant la halte-garderie située rue de Fleury, elle sera fermée fin juin 2016. Les enfants seront accueillis dans la future crèche, rue Perthuis.
- Devenir de l'îlot Percy. Le projet a fait l'objet d'une reprogrammation générale en concertation avec le promoteur « Coopération et Familles » afin d'y introduire de la mixité sociale et des commerces en rez-de-chaussée et ne pas réaliser l'immeuble 100% logements sociaux qui était prévu. Une opération d'accession sociale à la propriété a pu même y être intégrée. Les travaux sont suspendus suite à un différend avec deux voisins qui est en voie de règlement. L'opération devrait bientôt démarrer.
- Concernant la construction des futurs immeubles dans le cadre des travaux de la gare : les travaux de réalisation des logements, commerces et parkings de la gare devraient débuter en 2016 et concerner les 2 immeubles côté gare. Et les travaux de réalisation des 2 immeubles côté rue de Fleury devraient commencer en 2017. Dans les deux cas, il est raisonnable de prévoir 20 à 24 mois de travaux.
- Les membres du comité de pilotage souhaitent que le prochain Comité de pilotage puisse se réunir le lundi 13 avril.

La séance est levée.

XXXXXX